

# IRISBUS France

## Description du véhicule SFR117

### 0 GÉNÉRALITÉS

- 0.1 Constructeur : IRISBUS France  
Porte E - Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 Vénissieux
- 0.3 Marque : IRISBUS
- 0.4 Désignation commerciale : ARES
- 0.5 Catégorie internationale : M3
- 0.6 Genre : TCP ou TCP non aménagé ou châssis-nu pour TCP
- 0.7 Type : SFR117  
Variante : /  
Versions (\*) : 6A - 5A - SA  
(\* ) Version 5A = carrosserie normale empattement 5,300  
(\* ) Version 6A = carrosserie normale empattement 6,200.  
(\* ) Version SA = châssis normal empattement 6,200.
- 0.7.1 Décodage des T.V.V. : /
- 0.8 Puissance administrative : 21 CV.

### 1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jumelées.  
Jantes acier ; ou jantes aluminium avec moyeux adaptés.
- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22.5 (152/148 M)  
Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes :  
- indices de charge égale ou supérieur à :

	Essieu 1	Essieu 2	Essieu 2 avec bénéfice du poids du nota du chapitre 2
Charge	7100	12 000	12 400
Indice*	152 / ...	... / 146	... / 148

\* Indice de vitesse  $\geq K$  (110 km/h)

- 1.3 Constitution du châssis : caisse-poutre avec structure en tubes et tôles d'acier soudés.
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : en AR de l'essieu AR, monté longitudinalement.
- 1.5 Emplacement du poste de conduite : avancé côté gauche.

### 2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

- 2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : 18 500
- 2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :
- 2.2.1.2 Avec remorque équipée de freins à inertie : 22 000
- 2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiquée en 2.2.1.2. : 3 500
- 2.4 Masse en charge techniquement admissible : 18 500
- 2.5 Charges maximales admissibles :
- 2.5.1 Sur l'essieu 1 : 7100
- 2.5.2 Sur l'essieu 2 : 12000
- 2.6 Voie avant : 2,014 (jante acier) ou : 2,034 (jante aluminium).
- 2.7 Voie arrière : 1,811 (jante acier) ou : 1,833 (jante aluminium).
- 2.8 Empattement : 6,200 5,300
- Les poids à vide en ordre de marche varient en fonction du choix des options et des implantations de sièges (options : ralentisseur électrique, jantes aluminium, air conditionné, siège convoyeur, double vitrage, réfrigérateur, chauffage autonome, cabine toilette...).

#### VEHICULES LIVRES EN CHASSIS NU

Version	SA
2.8 Empattements :	6,200
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche	
2.9.0 Total :	6155
2.9.1 Sur essieu 1 :	1200
2.9.2 Sur essieu 2 :	4955

#### VALEURS LIMITES MINIMALES A RESPECTER APRES AMENAGEMENT

	6A	5A
2.9 Poids à vide en ordre de marche	11 300	11 300
2.9.0 Total :	3 300	3 300
2.9.1 Sur essieu 1 :	8 000	8 000
2.9.2 Sur essieu 2 :	2,535	2,094
2.10 Porte-à-faux AV :	3,260	3,260
2.11 Porte-à-faux AR :	11,995	10,654
2.12 Longueur hors-tout :	2,550	2,550
2.13 Largeur hors-tout :		

#### VEHICULES LIVRES CARROSSES AMENAGES

	6A	5A
2.9 Poids à vide en ordre de marche ces poids varient en fonction des options et des implantations de sièges	12 100	11 870
2.9.0 Total :	4 300	3 600
2.9.1 Sur essieu 1 :	7 800	8 270
2.9.2 Sur essieu 2 :	2,535	2,094
2.10 Porte-à-faux AV :	3,260	3,260
2.11 Porte-à-faux AR :	11,995	10,654
2.12 Longueur hors-tout :	2,550	2,550
2.13 Largeur hors-tout :		

NOTA : pour les véhicules munis d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur sur transmission (voir 7.9), il est admis de pouvoir :

- a) Augmenter la masse en charge maxi admissible (2.1) et la masse en charge maxi ensemble admissible (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, soit 100kg ou 300 kg.
- b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.5.2) de 100 kg ou 350 kg.

### 3 MOTEUR

- 3.1 Dénomination du type : F2BE1682-----
- 3.1.1 Marque : IVECO
- 3.1.2 Marquage moteur : F2BE1682-----
- 3.2 Description générale :
- 3.2.1 Genre : moteur thermique.
- 3.2.2 Principe de fonctionnement : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin ; suralimentation par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur.
- 3.2.3 Suralimentation : turbocompresseur
- 3.2.4 Dispositif anti-pollution : Néant
- 3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne
- 3.4 Cylindrée : 7790
- 3.5 Rapport volumétrique de compression :  $16 \pm 0,8 / 1$
- |   | F2BE1682G*B   | F2BE1682B*B   |
|---|---------------|---------------|
| 3.6 Puissance maximale (kW) :   | 228           | 259           |
| 3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) :   | 2050          | 2050          |
| 3.8 Couple maximal (daNm) :   | 125           | 125           |
| 3.9 Régime de couple maximal (tr/min) :   | 1080          | 1080          |
| 3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) :  | 2250 $\pm$ 50 | 2250 $\pm$ 50 |
| 3.11 Carburant utilisé : G.O.   |               |               |
| 3.12 Réservoir de carburant :   |               |               |
| 3.12.1 Emplacement pour version 6A : en avant de l'essieu 1.<br>Emplacement pour version 5A : dans l'empattement, en arrière de l'essieu 1.   |               |               |
| 3.12.2 Capacité : De série : Version 6A = 1 de 310 litres, ou de 220 litres<br>(dans le cas d'une porte de service de type N).<br>Version 5A = 1 de 230 litres côté droit et 1 de 117 litres côté gauche.<br>En option : Version 6A = 1 supplémentaire de 120 litres. |               |               |
| 3.12.3 Matériaux : plastique  |               |               |
| 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs pompes.   |               |               |
| 3.14 Type de filtre à air : sec.  |               |               |
| 3.15 Allumage : par compression.  |               |               |
| 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24.  |               |               |
| 3.18 Refroidissement du moteur : Par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.   |               |               |
| 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.  |               |               |
| 3.20 Niveau sonore au point fixe :  | F2BE1682G*B   | F2BE1682B*B   |
| 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : Version 6A (boîtes I et II)  | 92            | 92            |
| Version 5A (boîtes I et II)   | 92            | 92            |
| 3.20.2 Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) :  | 1540          | 1540          |
| 3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : arrière gauche.   |               |               |
| 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.   |               |               |
| 3.24 Classe environnementale : 8877*0217A   |               |               |

### 4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte de vitesses :  
boîte I mécanique à 6 rapports + 1 M. AR (ZF 6S1600),  
boîte II automatique à 4 rapports + 1 M. AR. (VOITH D864-3).
- 4.1.1 Emplacement du levier de commande : levier au plancher (Boîte I) ou clavier sur console (Boîte II).
- 4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
- 4.2.1 Mode de commande : hydraulique avec assistance pneumatique.
- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre et cardans entre boîte et pont AR.
- 4.4 Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 295 / 80 R 22.5 (3181).
- 4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr / min (avec couple 15/42 pour la boîte I et avec couple 9/41 pour la boîte II) :

Boîte I :	Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
	1 <sup>ère</sup>	1 / 7,72	1 / 2,8	1	1 / 21,616	8,84
	2 <sup>ème</sup>	1 / 4,42	ou		1 / 12,376	15,44
	3 <sup>ème</sup>	1 / 2,66	1 / 3,07	1	1 / 7,448	25,657
	4 <sup>ème</sup>	1 / 1,79	ou		1 / 5,012	38,128
	5 <sup>ème</sup>	1 / 1,28	1 / 3,21	1	1 / 3,584	53,320
	6 <sup>ème</sup>	1 / 1	ou	1	1 / 2,8	68,25
	AR	1 / 7,10	1 / 3,42	1	1 / 19,88	9,61

Boîte II :	Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
	1 <sup>ère</sup>	1 / 5,05	1 / 4,556	1	1 / 23,008	8,306
	2 <sup>ème</sup>	1 / 1,36	ou		1 / 6,196	30,84
	3 <sup>ème</sup>	1 / 1	1 / 5,125		1 / 4,556	41,89
	4 <sup>ème</sup>	1 / 0,73			1 / 3,326	57,40
	AR	1 / 4,3			1 / 19,591	9,755

- 4.5 Vitesse maximale calculée : environ 156,97 km / h au régime de régulation à vide.
- 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
- 4.7 Compteur kilométrique : oui.
- 4.8 Chronotachygraphe : oui.
- 4.9 Limitation de vitesse : par dispositif additionnel ; 100 km / h dans tous les cas.

## 5 SUSPENSION

- 5.1 Avant : combinés « coussin-amortisseur télescopique », valve de nivellement, barre stabilisatrice uniquement pour la version 6A
- 5.2 Arrière :
- 5.2.1 suspension de l'essieu moteur : coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement, bielles de retenue de pont, barre stabilisatrice.
- 5.3 Essieux relevables ou délestables : /
- 5.4 Suspension spécifique : En option : possibilité d'abaissement du véhicule agissant sur l'ensemble des coussins de suspension, par une commande à impulsion au tableau de bord.

## 6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.
- 6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 21,80.

## 7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-II).
- 7.2 Répartiteur de freinage : non.
- 7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, en série.  
Dispositif comportant un capteur par roue ; régulation individuelle à l'AR, régulation individuelle modifiée à l'AV (catégorie 1).  
En option : dispositif anti-patinage (ASR).
- 7.3 Frein de secours : indépendance des circuits.
- 7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
- 7.5.1 Frein de service : AV : pneumatique ; AR : pneumatique.
- 7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
- 7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.
- 7.6 Assistance des freins : sans objet
- 7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :  
- air comprimé : 1 de 30 litres pour circuit AV, 1 de 47 litres pour circuit AR,  
- servitudes : 1 de 30 litres
- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : témoins optiques rouges sur planche de bord et témoin acoustique fonctionnant moteur tournant et vitesse enclenchée.
- 7.7.2 Paramètres mesurés pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur.
- 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement de la clef de contact.
- 7.8 Type de freins :
- 7.8.1 Frein de service :
- 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques.
- 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques.
- 7.8.2 Frein de secours : à disques.
- 7.8.3 Frein de stationnement : à disques.
- 7.9 Dispositif ralentisseur :
- 7.9.2 Dispositif ralentisseur supplémentaire permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : Ralentisseur électrique et hydraulique en option
- 7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis :  
Avec boîte I : frein moteur par décompression  
Avec boîte II : combiné et hydraulique, incorporé à la boîte de vitesses.

## 8 CARROSSERIE (ne concerne que les véhicules carrossés et aménagés en série ainsi que les véhicules carrossés en série et non aménagés ; pour ces derniers, seuls les points pertinents de ce chapitre sont à prendre en considération).

- 8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar, ou autocar non aménagé.
- 8.1.2 Aménagements particuliers
- 8.1.2.1 Soutes et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m <sup>3</sup> )					
Version	Type de 2 <sup>ème</sup> porte	Option	SOUTES		
			Nombre	Emplacement	Volume
6A	Médiane	Sans	2	AV essieu 2 - AR essieu 2	5,9
6A	Médiane double	Sans	2	AV essieu 2 - AR essieu 2	5,7
5A	Médiane	Sans	2	AV essieu 2 - AR essieu 2	3,9
5A	Médiane double	Sans	2	AV essieu 2 - AR essieu 2	3,7

Options pouvant diminuer le volume des soutes :

- Air conditionné (\*) = - 0,58 m<sup>3</sup>

- 8.1.2.2 Autres aménagements particuliers :

En option :

- Double vitrage (\*)
- Chauffage autonome (\*)
- Siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (\*)
- Roue de secours (\*)
- Podium et porte-bagages démontables (1) Voir 8.3.1 et 8.4.2

- Un ou deux pack UFR, Unité pour Fauteuil Roulant,

uniquement avec porte médiane double (2) Voir 8.3.1 et 8.4.2

- Porte vélo démontable réf.5006205190 fixé sur la face arrière du véhicule

- Cabine toilette située à l'arrière du véhicule (3) (\*)

(\*) **NOTA : le poids du véhicule augmente avec les options ci-dessus.**

(1) Le démontage du podium supprime 4 places assises et 2 places debout.

(2) L'installation d'un pack UFR supprime 6 places assises et l'installation de deux packs UFR supprime 10 places assises

(3) La présence de la cabine toilette supprime 4 places assises

## 8.2 Matériaux constituant la carrosserie :

- 8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles embouties assemblés par soudure.
- 8.2.2 Protection contre l'incendie : oui.
- 8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : 1 trappe d'évacuation des passagers dans le toit.

## 8.3 Nombre de places :

### 8.3.1 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES (1) ; (2) et (3)						
Version	Type de 2 <sup>ème</sup> porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		Nombre de places debout	Nombre total de places	
		Maxi	Mini		Maxi	Mini
6A	Médiane N	58 **	56	/	58	56
		58 **	56	28	86	56
	Médiane M	61 *	54	/	61	54
5A	Médiane M	60 **	54	28	88	50
		58 **	56	/	58	56
	Médiane double	58 **	56	28	86	56
5A	Médiane M	53 *	44	/	53	44
		52 **	44	19	71	44
	Médiane double	50 **	44	/	50	44
		50 **	44	21	71	44

\* : avec siège convoyeur — \*\* : sans siège convoyeur

(1) en absence du podium, le nombre de places assises est diminué de 4 places.

(2) en présence d'un pack UFR, le nombre de places assises est diminué de 6 places en présence de deux packs UFR, le nombre de places assises est diminué de 10 places

(3) en présence de la cabine toilette, le nombre de places assises est diminué de 4 places

### 8.3.2 Places debout : en option, avec équipement en poignées de maintien.

Ce véhicule peut recevoir un maximum de 28 places debout (voir versions).

### 8.3.3 Surface S0 : Version 5A = 21,161m<sup>2</sup>; Version 6A = 24,262 m<sup>2</sup>

### 8.4 Sièges :

#### 8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements types décrits au point 8.3.1

Version	Type de 2 <sup>ème</sup> porte	NOMBRE DE SIÈGES OU BANQUETTES		
		2 places		5 places
		Maxi	Mini	
6A	médiane N	26	25	1
	médiane M	27	22	1
	médiane double	26	21	1
5A	médiane M	23	19	1
	médiane double	22	19	1

#### 8.4.2 Équipements particuliers :

Strapontins : NON.

Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.

Sièges des passagers en version 6A et 5A : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points ; en option, sièges équipés de ceintures de sécurité 3 points à toutes les places.

Siège de convoyeur : porte M en option - équipé d'une ceinture de sécurité 3 points et verrouillable en position relevée pour cas avec places debout.

Sièges décalables : non.

Sièges basculables : non.

Sièges à dossier inclinable : en option.

Podium démontable : impose une séparation et les ceintures de sécurité 3 points en arrière de celle-ci.

Pack(s) UFR : impose une séparation et des ceintures de sécurité 3 points en arrière de celui-ci. L'emplacement pour fauteuil roulant est équipé de système de retenue du fauteuil et de son occupant. Le véhicule est équipé d'une plate-forme élévatrice

### 8.5 Portes :

#### 8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Version	Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
	À l'avant		Médiane		À l'arrière		
	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
6A	/	1N	/	1N	/	/	/
	/	1M	/	1M, 1S ou 1D	/	/	/
5A	/	1M	/	1M, 1S ou 1D	/	/	/

#### 8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé, en option : à commande centralisée.

#### 8.5.3.1 Porte de service : N, simple, à 2 vantaux s'ouvrant vers l'intérieur.

#### 8.5.3.2 Porte de service : M, simple, à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur.

#### 8.5.3.3 Porte de service : D, double, à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur.

#### 8.5.3.4 Porte de dégagement : néant.

#### 8.5.3.5 Porte de secours : S, simple, à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur.

#### 8.5.3.6 Autre porte : néant.

#### 8.5.4 Type de portes et commandes :

Version	Fonction des portes	Types de portes	Nature de la commande
6A	N	Oscillante	Pneumatique
	M, S ou D	Louvoyante	Électropneumatique
5A	M, S ou D	Louvoyante	Électropneumatique

# CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné

- Constructeur : IRISBUS France, Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX

certifie que le véhicule prêt à l'emploi:

## Dénomination

(D.1) Marque: IRISBUS  
(D.2) Type Variante Version: SFR 117  
Variante: /  
Version: ~~8A~~ - 5A (1)

(D.3) Dénomination commerciale: ARES

V	N	E	S	F	R	1	1	7	0	M	0	0	0	2	7	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2)

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg): 18 500

(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg): 18 500 ou ~~18 600~~ ou ~~18 800~~ (3)

(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg): 22 000 ou ~~22 100~~ ou ~~22 300~~ (3)

(G) Masse en service (G1 + 75) (Kg) (2): 12275

(G.1) Masse à vide national (PV) (Kg) (2): 12200

(J) Catégorie internationale: M3

(J.1) Genre national: T.C.P.

(J.3) Carrosserie (désignation nationale): CAR

(K) Numéro de la réception par type: L-0104-02-08

(P.1) Cylindrée (cm³): 7790

(P.2) Puissance nette maximale (kW): 228 ou 259 (1)

(P.3) Source d'énergie: G.O

(P.6) Puissance administrative (CV): 21

(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur): 61 véhicule à nombre de places variable

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)): 92

(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn⁻¹) 1 540

(V.7) CO₂: /

(V.9) Classe environnementale: 8877\*0127A

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota);  
- sort de nos usines (magasins), le pour être livré à:

Fait à, Le 22 MAI 2006

IRISBUS FRANCE  
Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros  
1, rue des Combats du 24 août 1944 - Porte E  
69200 Venissieux Cedex  
RC 419 683 818 LYON

- (1) Rayer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Rayer la mention inutile: le véhicule équipé:

- d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur sur transmission admet un PTAC de 18 800 Kg et d'un PTRA de 22 300 Kg  
- d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder admet un PTAC de 18 600 Kg et d'un PTRA de 22 100 kg

**Nota:** Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type

**Rappel:** Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R313-25, R314-1 à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R 318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cessera d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet:

- D'une déclaration à la préfecture;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

# CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules livré non aménagé)

Je soussigné

- Constructeur : IRISBUS France, Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX

certifie que le véhicule livré:

- non aménagé (genre TCP uniquement) : Voir nota

## Dénomination

(D.1) Marque: IRISBUS  
(D.2) Type Variante Version: SFR 117  
Variante: /  
Version: 6A - 5A (1)

(D.3) Dénomination commerciale: ARES

V	N	E	S	F	R	1	1	7								
---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2)

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg): 18 500

(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg): 18 500 ou 18 600 ou 18 800 (3)

(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg): 22 000 ou 22 100 ou 22 300 (3)

(J) Catégorie internationale: M3

(J.1) Genre national: T.C.P. non aménagé (voir nota)

(K) Numéro de la réception par type: L-0104-02-08

(P.1) Cylindrée (cm³): 7790

(P.2) Puissance nette maximale (kW): 228 ou 259 (1)

(P.3) Source d'énergie: G.O

(P.6) Puissance administrative (CV): 21

(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur): 61 véhicule à nombre de places variable - voir Procès verbal de réception

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)): 92

(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn⁻¹) 1 540

(V.7) CO₂: /

(V.9) Classe environnementale: 8877\*0127A

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus ;  
- sort de nos usines (magasins), le pour être livré à :

Fait à, Le

- (1) Rayer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Rayer la mention inutile: le véhicule équipé:

- d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur sur transmission admet un PTAC de 18 800 Kg et d'un PTRA de 22 300 Kg  
- d'un frein moteur par décompression d'un ralentisseur hydraulique Intarder admet un PTAC de 18 600 Kg et d'un PTRA de 22 100 kg

**Nota:** Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Les portes sont équipées d'une commande électropneumatique avec commande de sécurité intérieure et extérieure.

Toutes les portes condamnées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur, et elles ne peuvent être condamnées de l'intérieur.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1 Emplacement :

Version	Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées sur la face arrière	ou Trappe d'évacuation des passagers
	Côté gauche		Côté droit			
	Total	Dont fenêtre de secours	Total	Dont fenêtre de secours	Fenêtre fixe faisant office de fenêtre de secours	Trappe d'évacuation des passagers
6A	7	2 double	8	2 double	1	1, 2 ou 3
5A	7	2 simple ou double	6	2 simple ou double	1	1

8.6.2 Mode d'ouverture : vitres : marteaux-pics liés au véhicule, trappes par éjection.  
 NOTA : Le cas échéant, la baie aérante est sans incidence sur les vitres issues de secours.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité : voir point 8.4.2

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : /

8.10.2 Arrière : Assuré par la carrosserie

## 9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2, indépendants.

9.2 Feux de croisement : 2, indépendants.

9.3 Feux de position :

9.3.1 Avant : 2 incorporés aux feux de croisement.

9.3.2 Latéraux : 6 sur chaque face, incorporés aux catadioptrés latéraux.

9.4 Feux de position arrière : 2 (feux rouges arrière).

9.5 Indicateur de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2 indépendants.

9.5.2 Arrière : 2 groupés.

9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.

9.6 Feux stop : 2 groupés.

9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux indépendants.

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Avant : /

9.8.2 Arrière : 2 indépendants.

9.8.2 Latéraux : 6 sur chaque face, incorporés aux feux de position.

9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.

9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés.

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Avant : 2 indépendants.

9.11.2 Arrière : 2 groupés.

9.12 Feux d'encroisement :

9.12.1 Avant : 2.

9.12.2 Arrière : 2.

9.14 Feux spéciaux : En option, en partie haute de la face arrière :

Indicateurs de changement de direction : 2 (indépendants)

Feux stop : 2 (indépendants)

## 10 DIVERS

10.1 Accessoires :

10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses et balayage intermittent.

10.1.2 Lave-glace : oui.

10.1.3 Rétroviseurs :

10.1.3.1 Extérieur : 2 + 1 rétroviseurs de surveillance

10.1.3.2 Intérieur : en option : 2

10.1.4 Avertisseur sonore : 1.

10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction.

10.1.6 Extincteur : 1 à proximité du poste de conduite

10.1.7 Équipements particuliers des véhicules de transport en commun de personnes : en option, préchauffage alimenté au G.O. (par réservoir spécifique ou non).

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque d'identité : à l'avant dans l'embranchement côté gauche de la porte avant droite du véhicule.

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : côté AV D derrière la calandre.

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	N	E	S	F	R	1	1	7	0	*	0	0	0	0	0	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Code constructeur	Descripteur	(*) Usine de fabrication	Indicateur
VNESFR	1170	*	00001

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	N	E	S	F	R	1	1	7	0	0	3	1	0	4	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

et

V	N	E	S	F	R	1	1	7	0	M	0	0	0	1	8	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

10.2.5 Identification du moteur : sur carter partie haute à proximité de la cloche d'embrayage.

## 11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : néant.

11.2 Pression déclarée par le constructeur : 10 bars.

11.3 Pression de disjonction : 9,9 bars.

11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :

11.4.1 - à la tête d'alimentation : néant

11.4.2 - à la tête de commande : néant.

11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.

11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitudes
Vert	Circuit frein de parc.

11.8 Observations : système de freinage équipé de dispositifs de rattrapage automatique d'usure et regards de contrôle (sur essieu 2).

## PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande d'IRISBUS FRANCE, Rue des combats du 24 Août 1944 - porte E 69200 VENISSIEUX, que les véhicules :

- de catégorie internationale M3,
- genre : TCP,
- marque : IRISBUS,
- type variantes versions : SFR117, version 6A - 5A et SA livrés :

- aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type concerné.

- non aménagés ou en châssis-nu, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule livré.

Pour les véhicules livrés en châssis nu ou non aménagés, il devra être vérifié, que le véhicule complété satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du véhicule aménagé. Il devra être notamment vérifié que l'aménagement satisfait aux dispositions de l'arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié (aménagement des véhicules de transport en commun de personnes).

L'extension est motivée par :

- L'ajout du couple de pont 1/3,21 (14/45) pour la boîte I et mise à jour des justificatifs

Nota : « Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h »

Mention à reporter sur la carte grise : Nombre de places assises : **61** (véhicule à nombre de places variable).

Fait à LYON, le 14.03.06  
 l'attaché à la division des contrôles techniques  
 ingénieur de l'industrie et des mines,  
**J.L. PRAT**

VU, APPROUVÉ ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° **L-0104-02-08**  
 fait à LYON, le 14/03/2006  
 pour le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement  
 et par délégation  
 l'attaché à la division des contrôles techniques,  
 ingénieur de l'industrie et des mines  
**A. DANIERE**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules livrés en châssis nu)**

Je soussigné

- Constructeur : IRISBUS France, Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX

certifie que le véhicule livré :

- en châssis nu : **Voir nota**

**Dénomination**

(D.1) Marque **IRISBUS**  
 (D.2) Type Variante Version Type: **SFR 117**  
 Variante: /  
 Version: **SA**  
 (D.3) Dénomination commerciale **ARES**

V N E S F R 1 1 7

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2)  
 (F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) : 18 500  
 (F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) : 18 500 ou 18 600 ou 18 800 (3)  
 (F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg) : 22 000 ou 22 100 ou 22 300 (3)  
 (J) Catégorie internationale : **M3**

(J.1) Genre national : **Chassis nu pour T.C.P. (voir nota)**

(K) Numéro de la réception par type : **L-0104-02-08**

(P.1) Cylindrée (cm³) : 7790  
 (P.2) Puissance nette maximale (kW) : 228 ou 259 (1)  
 (P.3) Source d'énergie : G.O  
 (P.6) Puissance administrative (CV) : 21

(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : **61** véhicule à nombre de places variable - voir Procès verbal de réception

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) :  
 (U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn⁻¹)  
 (V.7) CO₂ : /  
 (V.9) Classe environnementale :

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus ;  
 - sort de nos usines (magasins), le  
 pour être livré à :

Fait à, Le

- (1) Rayer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Rayer la mention inutile; le véhicule équipé :

- d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur sur transmission admet un PTAC de 18 800 Kg et d'un PTRA de 22 300 Kg  
 - d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder admet un PTAC de 18 600 Kg et d'un PTRA de 22 100 Kg

**Nota** : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :  
 - soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire  
 - soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

**ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Procès-Verbal de Réception par Type n° L-0104-02-08 du 14 mars 2006)**

Je soussigné, IRISBUS France, Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipés :

a)	D'un frein moteur par décompression (sans incidence sur poids) (*)	Oui	<del>Non</del>
	D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type "F 2400", d'un poids de 300 kg autorisant la majoration du poids (*)	<del>Oui</del>	Non
	D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder incorporé à la boîte I, d'un poids de 100 kg autorisant la majoration du poids (*)	<del>Oui</del>	Non
	D'un ralentisseur combiné à la boîte de vitesses automatique (boîte II) (sans incidence sur poids) (*)	Oui	<del>Non</del>
b)	D'un limiteur de vitesse à	100 km/h	
c)	D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR)	Oui	
d)	D'un dispositif antipatinage (ASR) (*)	<del>Oui</del>	Non
e)	De sièges permettant l'application de la règle des "trois pour deux" (cas de transport d'enfants)	Non	
f)	D'un système de condamnation de porte médiane (cas de transport d'enfants)	Oui	
g)	D'un podium démontable (Voir Nota 2) (*)	<del>Oui</del>	Non
h)	D'un porte vélo démontable augmentant la longueur hors tout du véhicule de 1000 mm (*)	<del>Oui</del>	Non
i)	D'un pack ou de deux packs UFR (Unité pour fauteuil roulant) Voir Nota 3 (*)	<del>Oui</del>	Non
j)	D'une cabine toilette située à l'arrière du véhicule (*)	<del>Oui</del>	Non
k)	D'un chauffage autonome type Webasto Thermo 300 (*)	Oui	<del>Non</del>
l)	D'un siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)	<del>Oui</del>	Non
m)	Nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris de conducteur et éventuellement le convoyeur)		<b>52</b>

**Nota 1** : Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'Arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 10.3 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute. (Voir point 7.2.1 de la notice descriptive - Freinage)

**Nota 2** : Le démontage du podium :  
 - supprime 4 places assises et 2 places debout ;  
 - nécessite le démontage de la portion concernée du porte bagage ;  
 - nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face à la plate-forme ainsi dégagée ;  
 - nécessite le montage de ceintures de sécurité 3 points sur ces sièges.

**Nota 3** : L'installation du pack UFR (dispositif pour fauteuil roulant) :  
 - Oblige une porte médiane double ;  
 - Oblige la présence d'une plate-forme élévatrice ;  
 - supprime 6 places assises ;  
 - nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face au pack UFR ainsi dégagée ;  
 - nécessite le montage de ceintures de sécurité 3 points sur ces sièges.

L'installation de deux packs UFR :  
 - Oblige une porte médiane double ;  
 - Oblige la présence d'une plate-forme élévatrice ;  
 - supprime 10 places assises ;  
 - nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face au pack UFR ainsi dégagée ;  
 - nécessite le montage de ceintures de sécurité 3 points sur ces sièges.

**Nota 4** : Ce véhicule est conforme aux dispositions des directives :

(\*) Rayer les mentions inutiles.

2001/56 (Chauffage)  
 Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros  
 1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E  
 69200 Venissieux Cedex  
 RCS 19 683 818 LYON

22 MAI 2006

Fait à LYON, le :